
Adresse des citoyens de la société de la commune d'Abbeville (Somme), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens de la société de la commune d'Abbeville (Somme), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 14-15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19587_t1_0014_0000_9

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[*Mariette, capitaine des canoniers nationaux du district de Valognes, au président de la Convention nationale, Cherbourg, le 12 brumaire an III*] (20)

Citoyen président,

Tu trouveras cy-joint la reconnaissance du directeur des postes de cette commune, de 92 L que la compagnie des canoniers nationaux du district de Valognes, stationnée au fort national, envoyé à la Convention nationale, avec une adresse qui doit te parvenir ce jourd'hui.

Salut et fraternité.

Le capitaine des canoniers nationaux du district de Valognes, MARIETTE.

10

L'agent national de la commune de Pontarlier, département du Doubs, fait passer à la Convention 50 L, montant d'une collecte faite par de jeunes citoyennes de six à neuf ans, fruits de leurs petites épargnes : ils promettent de renouveler ce don tous les trois mois. Il félicite la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Pelletier : les principes de paix, de justice et de vertu qu'il professe ont produit les plus heureux effets. Il annonce aussi que les plus vifs applaudissements du peuple ont accompagné la promulgation de l'Adresse au peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*L'agent national de la commune de Pontarlier à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (22)

Liberté, Égalité.

Les plus vifs applaudissements de mes concitoyens ont accueilli votre adresse au peuple français.

Une promulgation solennelle a consacré ce monument de justice et de sagesse.

L'esprit public est très bon dans cette commune, nous n'y connaissons d'autre guide que l'amour de la liberté, d'autres principes que ceux de l'égalité, de la probité, de l'humanité et d'autre centre de réunion que la Convention nationale.

Ces sentiments purs viennent de se manifester encore devant le digne et vertueux Pelletier, représentant du peuple dans le département du

(20) C 327, pl. 1443, p. 3. Mention marginale de la réception du don signée Ducroisi.

(21) P.-V., L, 4.

(22) C 327, pl. 1443, p. 2. Mention marginale de la réception du don signée Ducroisi. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

Doubs et que nous avons eû le bonheur de posséder cinq jours parmi nous.

Le bien qu'il a fait dans l'étendue de ce district pendant ce petit séjour, est inexprimable, tous nos regrets sont d'avoir perdu si promptement cet homme de paix et de justice qui réunit toutes les vertus.

A la séance de notre société populaire qu'il a présidé le 30 vendémiaire dernier, se présentèrent au bureau les citoyennes Michaud, fille du représentant, Bertho, Bevalot, Charmet, Battendier, Monnier, Favanel, Paquette, Pernet, Faivre, Maitrier, Grandvournel, Girardet, Vilgentafer, Violant, Perronet Simon, âgées de six à neuf ans, toutes élèves de la citoyenne Jurain, institutrice à Pontarlier.

La première s'adressant au représentant s'exprima en ces termes.

Citoyen, nous ne possédons rien encore, et nous tenons tout de la bonté de nos parents, ils veulent bien nous donner quelques petites choses pour nous amuser ensemble les jours de décades ; nous avons saisies avec joie ce moyen pour donner à notre patrie des preuves de notre amour et de notre attachement à la liberté, nous avons unanimement résolue de réunir ces petites sommes pour en faire un don patriotique, que nous destinons aux frais de la guerre, nous déposons entre vos mains la modique somme que nous avons amassée jusqu'à ce jour, nous vous prions de la faire agréer à la Convention en lui assurant que nous continuerons à lui faire parvenir tous les trois mois les fruits de nos épargnes.

Nos vœux les plus ardents sont pour la gloire de la République.

Le Représentant du peuple me remit cette somme montant à cinquante livres, pour vous la faire passer.

J'exécute cette commission, avec empressement, en joignant à la présente un assignat de cinquante livres.

LARESCHE, *agent national de la commune de Pontarlier.*

11

Les citoyens de la société populaire de la commune d'Abbeville [Somme] assurent la Convention que leurs principes seront toujours les mêmes, et que leurs sentiments seront constamment dirigés par le respect et l'obéissance aux lois. Ils applaudissent au décret du 25 vendémiaire : cette loi, qui défend entre sociétés toute affiliation, ainsi que toute correspondance en nom collectif, a atterré les intrigans et les dominateurs. Ils l'invitent à continuer de frapper tous les ennemis de la chose publique, lui promettent de seconder sa surveillance, et présentent aux représentants du peuple, pour récompense à la fin de leurs travaux, la recon-

noissance et l'estime de leurs concitoyens, et la gloire d'avoir sauvé la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (23).

[*La société populaire d'Abbeville à la Convention nationale, le 7 brumaire an III*] (24)

Liberté, Égalité.

Représentans du Peuple,

Vos principes sont les nôtres, les sentimens que nous vous avons manifestés seront toujours les mêmes ; respect et obéissance aux loix, telle est notre devise. Chacun de nous a reconnu ses droits dans les sages dispositions de votre décret du 25 vendémiaire ; chacun de nous en use aujourd'hui pour vous assurer de sa reconnaissance.

En deffendant toutes affiliations, aggrégations et correspondances en nom collectif, entre sociétés, vous avez porté un coup terrible au machiavélisme par là vous avez attéré les intrigans et les dominateurs... Continuez, Représentans de frapper tous les ennemis de la chose publique, poursuivez-les partout où ils se trouvent ; notre surveillance vous secondera toujours pour les dévoiler et lorsque à la fin de votre pénible carrière, la paix vous ramènera dans vos foyers, vous aurez le double avantage de jouir de la reconnaissance et de l'estime de vos concitoyens, et d'avoir sauvé la patrie.

Vive la République, Vive la Convention.

Abbeville, le sept brumaire, an troisième de la République française, une et indivisible et avons signé individuellement :

DUFESTEL, *agent national*
et 165 autres signatures.

12

Le conseil général de la commune d'Antibes [Var], le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine de la même ville, disent que l'ombre coupable de Robespierre s'agite encore pour le malheur de la France ; ils se plaignent que ses infâmes suppôts, qu'ils peignent des plus noires couleurs, veulent faire revivre son système infernal et contrarier les vues bienfaisantes de la Convention. Ils protestent que le peuple français ne le souffrira pas ; ils invoquent contre eux la sévérité des lois et leur protection pour les citoyens vertueux et utiles. « Animez les arts, disent-ils, encouragez le commerce, vivifiez l'agriculture ; donnez la liberté à la presse ; restez à votre poste, et

(23) P.-V., L, 5.

(24) C 328, pl. 1453, p. 6. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

vous continuerez de faire le bonheur de la France. »

Mention honorable, insertion au bulletin (25).

[*Le conseil général de la commune, le juge de paix, le tribunal de commerce et la société populaire et républicaine d'Antibes, Antibes, le 30 vendémiaire an III*] (26)

Citoyens Représentans,

L'ombre coupable de Robespierre s'agite encore autour de nous et ses infâmes supôts cherchent à faire revivre son système infernal, ces hommes couverts d'opprobres et ignominie, ces vampires souillés du sang innocent qu'ils ont fait couler, ces dilapidateurs gorgés des richesses qu'ils se sont appropriées, osent fronder la sagesse de vos décrets, et paroissent vouloir contrarier vos vues bienfaisantes.

Le peuple français ne le souffrira point et vous ne le souffrirez pas, assés et trop longtems, nous avons gémi sous leur verge de fer, le sceptre de la justice a éteint ces torches funebres de la terreur.

Exterminés, citoyens Représentans, cette horde criminelle et qu'il ne reste plus d'elle que le souvenir des maux affreux qu'elle nous a causés.

Rendés à la société ces agriculteurs vertueux, ces commerçans utiles, qui n'eurent jamais d'autres crimes que de n'avoir pas partagé ceux des scelerats qui les ont fait enfermer.

Animés les arts, encouragés le commerce, vivifiés l'agriculture, donnés la liberté à la presse, restés à votre poste et vous continuerez de faire le bonheur de la France.

Vive la République, vive la Convention nationale.

LAMAUR, *maire*, Ambroise BERNARDY,
secrétaire greffier, GRAILLIER, *juge de paix*,
président de la société populaire,
GENDY, *commandant en chef de la garde*
nationale antiboise,
ANDRÉ, *président du comité de surveillance*,
PLAUCHELLE, *vice-président*
et 68 autres signatures.

13

Les cultivateurs de la commune de Dommartin, district de Toul, département de la Meurthe, félicitent la Convention pour avoir anéanti les complots, rappelé la justice, fait disparaître la terreur ; ils espèrent que la Convention rendra durable le bonheur dont son énergie a fait jouir la France. Ils jurent un dévouement sans bornes à la République ; l'autorité de la Convention est la seule qu'ils reconnoîtront, comme elle est

(25) P.-V., L, 5.

(26) C 328, pl. 1446, p. 2. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).